L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DU CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS
JEUDI MATIN, 14 MARS,

FEUILLETON.

(COMMENCE le 10 Février.

LE DÉMON DES MONTCHEVREUIL.

—PAR—

M. DE LESCURE.

LA TENTATION (Suite)

Une minute après, Kermoël'an, juché sur le siège, sous le carrick à triple collet de son compère qu'il avait endossé, rangeait, d'une main exercée, ses bêtes, à la porte de derrière du No 113.

Une minute encore après, il reconnaissait la justesse de l'axiome qui dit qu'un bienfait n'est jamais perdu. Car il voyait descendre l'escalier, la face enluminée, légèrement titubante, bras dessus bras dessous comme les meilleurs amis du monde, les deux Charles Louis et leur parrainé, le président de Brisambourg et le commandeur de Brissolier.

Tous avaient fêté tour à tour la dive bouteille et la non moins dive roulette. Le vin de leur souper leur rubissait le nez, et l'or de leur gain,—il y a un Dieu pour les ivrognes; aux innocents les mains pleines, disent les proverbes,—sonnait dans leurs poches à chacun de leurs pas. Ils bêlaient leur voiture, s'y étèrent pêle mêle comme des naufragés gagnant une chaloupe et fouette cocher, touche où tu voudrai!

Kermoël'an avait carte blanche, puisque ses voyageurs s'en rapportaient à lui, et avait intégrigé de lui dire où ils allaient, faute de le savoir peut être.

Voilà comment ils s'étaient travellé au bois de Boulogne; comment Kermoël'an, descendu de son siège, après avoir attaché ses chevaux à un arbre, les avait amenés de descendre, et comment il leur mettait en vain le pistolet à la main, autoleur avoir déclaré que, comme ils étaient de trop dans ce monde antimaire, vu qu'ils ne peut y avoir qu'un vrai Dauphin, comme il ne peut y avoir qu'un vrai Dieu, ils eussent à s'en mettre réciproquement ce hors.....

Lorsque Montchevreuil et son compagnon apparurent sur le théâtre de cette lutte, si retardée par des contendants si peu pressés d'en finir, et prêts à tout, même à abriquer, plutôt que de se faire sauter mutuellement la cervelle, sa présence produisit un effet fort différent sur Kermoël'an, agréablement surpris, sur ses interlocuteurs, très pertinemment étonnés.

—A la bonne heure, s'écria le chouan, voilà du renfort. Vous allez m'aider, chef comme, à persuader à ces messieurs, qui prétendent tous deux fils de Louis XVI, au mépris des droits d'un troisième, qui l'a prouvé, que de parelle procès ne se vident que le pistolet ou l'épée à la main.

—Précisément, déclara le commandeur de Brissolier, qui se cramponnait à une branche de saint subitement entrevue. Ces messieurs ne demandent pas mieux que de terminer leur différend, les armes à la main. Mais le pistolet n'est pas une arme noble; c'est une épée qu'il faut à des hommes qui ont du sang d'Henri IV dans les veines. Or, on ne nous offre que des pistolets. Donc, c'est partie remise, à une autre fois.

Et le commandant, appelant son élève, docile à sa voix, fit mine de s'esquiver avec lui.

Kermoël'an courut après les deux transfuges, et les ramena violemment sur le premier plan.

—La chose ne peut se passer ainsi! hurlait-il; toutes les armes sont bonnes pour se défaire d'un ennemi, quand on a envie. Moi qui vous parle, je l'ai assommé avec des bouchons, percé avec des tourne-broches, achevé avec les dents.

Et le chouan machait, avide, comme un ogre qui attend sa pitance.

—Tout le monde n'est pas comme vous, mon brave Kermoël'an, déclara Montchevreuil, qui donna deux ou trois tapes amicales sur l'épaule au Vendéen, en lui tirant l'oreille sans sec leur cheveux gris. On ne peut disputer des goûts, et puisque ces messieurs n'aiment que l'épée, il faut bien en passer par là. Nous n'en sommes occupé, à quelques pas, à régler une affaire plus sérieuse que celle-ci, et dont les explications ne souffrent ni cris, ni fâcheux. Nous prions donc ces messieurs d'aller déjeuner, — autant vaut avant qu'après—, en attendant que nous ayons fini. Nous avons des épées en échange, mais pas pourpre en avoir besoin. Amusez-vous, c'est votre.

Et le colonel, suivi de ses témoins de Brisambourg et de Brissolier, partit d'un et c'est bien qui l'envoie. Allons déjeuner au cabaret du bois, cela nous donnera des forces. Après cela, nous reviendrons prier ces messieurs de nous honorer de leurs services; n'est ce pas, monseigneur?

—Cette fois, vous avez raison, balbutia Charles Louis Xvi, visiblement radoucé.

—Venez-vous, monsieur Kermoël'an? demanda le président d'une voix mielleuse. Nous serons trop heureux de vous avoir pour vive!

—Grand merci, grommela le chouan qui ne voyait pas sans peine sa proie lui échapper. Comme vous dites, ce sera pour une autre fois. Je redeviens cocher du No 1424, et je ramène ma voiture à Pornic. Je sais ce que je voulais savoir. Vous êtes des pleutres. Payez-moi; pas de pourboire, et si ez cover votre honte silencieu. Mais sachez bien une chose, c'est que si je vous retrouve,—et je vous chercherai,—je vous forai,—puisque vous ne voulez pas vous tuer proprement,—vous ne sous le Kéon. Quant à votre déjeuner je n'en voudrais pas pour mes bêtes. Si elles ni mes maîtres ne de sa pain-là. Au revoir, monsieur le comte, et en meilleure occasion.

Montchevreuil et son compagnon, auquel il expliquait, tant bien que mal, cette singulière rencontre, s'éloignèrent en riant.

Kermoël'an, dûment payé, et sans conteste, se vous assure, regagna sa voiture, remonta sur son siège, tira de la poche de sa veste du cordon de poêle et en noua, et s'éloigna au trot de ses chevaux, en sifflotant comme un merle, et en ricanant de temps en temps ses lères d'un: *Hac! hoc! coffe!* qui attestait son expérience d'un tomédon.

Pendant ce temps, le président de Brisambourg et le commandeur de Brissolier se dirigeaient, Banquée de leurs deux Dauphins, vers une des guinguettes du bois, l'estomac creusé par l'émotion, et le premier disant au second, d'un air profondément scandalisé:

—Mon Dieu! que ce Kermoël'an est de mauvaise compagnie. Et faut-il que notre cause a été du moment assez diminuée pour employer de tels héros! Heureusement que ce temps est passé. Et dire qu'il n'a pas tenu à lui de nous obliger à nous entre-déchirer, alors que nous avons, au contraire, tant de raisons de nous entendre!

—C'est tout simplement indécent, approuva entre ses moustaches le commandeur, sortant de sa taciturnité habituelle.

Cependant Montchevreuil et son compagnon avaient rejoint leurs partenaires, assez intrigués.

—Excusez-nous, messieurs, dit Montchevreuil d'un air désaxé, mais nous n'avons pu résister au désir de rire un peu, avant de revenir. Cela fait tant de bien de se dilater la rate avant d'en découdre. Nous allons réparer le temps perdu avec cette tête, cette tête, de n'être pas dérangée.

Il remit habit bas; et quelques secondes après, il croisait le fer avec M. de Montjourdain, ébervé par cette attente, autant qu'il était, lui excité par l'impatience d'en finir.

Cette impatience faillit lui coûter cher: car il se découvrit et fut averti de l'imprudence par une éraflure qui entama légèrement la manche et la peau de son bras gauche.

A la seconde passe, M. de Montjourdain tombe, frappé au-dessus du sein droit. Il eut été percé d'outre en outre, si Monchevreuil n'eût, autant que le lui permit son élan, retenu son épée. Il l'avait dit: de jeune homme l'intéressait.

Il l'intéressait à ce point que, contre son usage, sortant de la réserve, plus dédaigneuse que généreuse, qu'il imposait en pareille occurence, il jeta son épée [illegible] de sang, et devançant les témoins [illegible] relever le blessé, pâmé sur [illegible] sa poitrine, y pressant un [illegible] qu'on ne voyait pas.

Montchevreuil, emporté par l'élan d'une [illegible] qu'aiguillonnait une sorte de [illegible] sentiment, écarta le bras, et la main [illegible] tenant une croix d'honneur, voilée [illegible] crêpe que le sang empourprait!

Montchevreuil saisit ce trophée avec [illegible] avidité qui fut rudement réprimée [illegible] celui des témoins de son exemple du [illegible] de conquête qui s'en aperçut le prendre.

—Laissez cela, monsieur, dit-il gravement. Un duel loyal permet de tuer son adversaire, mais non de le dépouiller.

—Vous vous méprenez, monsieur, sur mon intention, répondit vivement Montchevreuil; et j'aurais le droit de me formaliser de vos paroles, si une émotion légitime n'en excusait l'âpreté.

—Vous pourrez en tirer raison demain, déclara l'autre. Je viens après Montjourdain.

—Vous êtes M. Morcef, alors? demanda Montchevreuil.

—Précisément. Votre numéro 6. C'est à moi que revient le droit de cette réplique, qui peut coûter assez cher, et n'est pas, comme vous voyez, un tallemain.

Montchevreuil voulut insister. Morcef ne ferma la bouche d'un geste foudroyant.

Il avait affaire à des gens peu endurants de leur nature, et que la blessure peut être mortelle de ce célèbre champion de leur cause ne rendait pas plus accommodants.

Montchevreuil prit donc le seul parti qu'il avait à prendre: celui de remettre son habit, d'charger avec les témoins qui s'impatientaient autour du blessé, un saint dans son froid, et de se diriger par les Sprimbalants le [illegible] DÉPOTS: à la [illegible] M. Dessaux.

L.S.L.

UNE AUTRE GRANDE OCCASION!

PAS D'ESCOMPTE!

Pas d'ajournement!

Tous les lots payés en plein!

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

LA COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE

—FERA—

à la Nouvelle-Orléans, Lne,

LE MARDI, 9 Avril 1878,

LE GRAND TIRAGE MENSUEL

DE LA LOTERIE A $2.

CLASSE D.

GROS LOT: $30,000,

1857 LOTS!

—LE TOUT S'ÉLEVANT A—

$110 400!

Le tirage commencera positivement à dix heures du matin.

AU BUREAU DE LA COMPAGNIE,

DANS LA MATINEE DU

Mardi, 9 Avril 1878,

—A LA—

NOUVELLE-ORLEANS, LA.

Voyez la Distribution!

Distribution Extraordinaire!

100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$30,000, coût	$30,000
1 Lot de	10,000	10,000
1 Lot de	5,000	5,000
2 Lots de	2,500	5,000
5 Lots de	1,000	5,000
10 Lots de	500	10,000
100 Lots de	100	10,000
200 Lots de	50	10,000
500 Lots de	20	10,000
1000 Lots de	10	10,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $300 chacun pour les sept unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $30,000 2,700
9 Lots d'approximation de $200 chacun pour les sept unités restant du numéro lui aura gagné le lot de $10,000 1,800
9 Lots d'approximation de $100 chacun pour les sept unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $5,000 900
1,857 Lots se montant à $110,400

Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

Endroit au Lock Box 699, New-Orleans Post Office.

Transmettez l'argent par des ordres sur le bureau de Poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par l'Express.

SOUVENEZ-VOUS

QU'AU GRAND TIRAGE DU

9 AVRIL 1878.

TOUS LES LOTS

—SONT—

Payés sur Présentation.

On demande des agents dans tous les Etats, comtés, villes et villages du Pays.

Insertions gratuites sont exigées et doivent, immédiatement, accompagner les demandes qui doivent être adressées à

M. A. DAUPHIN,
Président

Nouvelle-Orléans, Lne.

TOUTE LETTRE BIEN ÉCRITE SERA REPONDUE.

VAPEURS.

Pour Covington, Madisonville et Mandeville.

Jusqu'à nouvel ordre, le steamer NEW CAMELLIA, partira de Lake, comme suit:

Le LUNDI, et le JEUDI à l'arrivée du train de l'Ouest le matin, le MARDI, à l'arrivée du train de l'Ouest de l'après-midi, du N. O. City Depot, en face de la rue du Canal.

Il quittera Madisonville le LUNDI, à 5 heures et demie du matin, le MARDI et le VENDREDI, à 7 heures et demie du matin, le JEUDI et le JEUDI, à 1 heure jusqu'à "Old Landing."

Il reviendra, à chaque voyage, avec le steamer Ruby, pour Covington.

FRET.

Le "Camelia" recevra le fret, à chaque voyage, au Pont Magnolia, près du Canal.

Ces voyages se feront tant que le Steamer ne sera pas arrêté par le mauvais temps ou les bancs sont.

Pour plus de détails, s'adresser à

C. M. SORIA,
Exceptionnel — Au No 30 de la rue de l'Union.

Navigation en famille, pour Vicksburg.

Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur,

NATCHEZ,

T. P. Leathes, Capitaine.
J. F. Muse, Commis.

Se rattache à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à JANNEY & WORK, 105 Commune et RITTA & CARLIN, 6 rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le fret et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. S. BROCKETT, Agent.
Exceptionnel — Au No 38 de la rue des Marchés.

Pour Grand Ecore.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Grand Ecore, Montgomery, Alexandrie, les débarcadères de Norman, Harbin, Ware, et tous les autres points intermédiaires de la Rivière Rouge. Le beau bateau à vapeur

NEW SARTABLE,

Capitaine R. SINNOT,
Commis GEO. C. HAMILTON,

partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il répondra à tous les appels. Pour fret ou passage, s'adresser à R. W. ADAMS
Exceptionnel — No. 21 de Commercial Place.

BAYOU SARA.

Deux voyages par semaine. Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS à 5 heures P. M.

Pour Bayou Sara, Waterloo, Heralitage, Port Hudson, Louisiana, Bon Secours, Pisquamine et tous les débarcadères intermédiaires, le paquebot de première classe,

OUACHITA BELLE,

J. C. Libano, capitaine, J. M. Mosco, commis, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

BRATTON & EPPLER, 32 Gravier.
LORD & MCFARLE, 45 Camp.

Paquebot de la Nouvelle Orléans de la côte et de Baton Rouge.

Deux voyages par semaine.

JOURS de départ tous les MERCREDIS mati. à 10 heures et tous les SAMEDIS soir à cinq heures. Le beau à vapeur,

ST. JOHN,

J. P. McELROY, Capitaine.
J. Commis.

Jours de retours à la Nouvelle Orléans, tous les LUNDIS et VENDREDIS.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON,
No 21 Bienville.

Paquebot de la côte jusqu'à Thibodaux.

Départ tous les [illegible]

MERRY TEYE,

J. V. ADOGIN, Capitaine
W. M. LANDRY, Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans tous les LUNDIS soir à 5 heures et tous les VENDREDIS matin à 10 heures.

Retour: il partira du Bonnadouville tous les DIMANCHES et MERCREDIS matin.

Le T&Th prendra du fret pour tous les débarcadères du Bayou Lafourche jusqu'à Thibodaux.

Pour frêt et passage, s'adresser à bord ou à

B. RIVES.
105 rue Decatur, près de Louis.

Etat de Situation

—DE LA—

BANQUE NATIONALE D'ETAT

A la Nlle-Orléans, à la clôture des affaires, le 31 octobre 1877.

ACTIF:

Prêts à échéance	$1,294,469 14
Prêts sur demandes	103,765 6
Bons des Etats-Unis	50 000
Autres Bons et nantissements	94,286 11
Change américain et étranger	254,190 78
Propriétés immeubles	141,443 25
Dépenses courantes et taxes payées	27,008 6
Cinq pour cent, fonds de rachat	2,250 00
Papier monnaie	$363,325 00
Espèces	41,000 00
Chèques sur les autres banques	215,488 21—619,813 21
Total	$2,534,303 21

PASSIF:

Actions	$ 250,000 0
Excédant de fonds	34,000
Autres profits non divisés	24,312
Circulation	50,000
Dividendes non payés	9,371 50
Dû au désconte	$1,606,580 00
Dû à des banques étrangères et à des banquiers	117,732 21—1,689,312 21
Total	$2,534,303 21

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Fait et assermenté devant moi, ce trente unième jour d'octobre 1877.

THEO. GUYOT, Notaire

Pour copie conforme:

JOHN B. LAFITTE,
S. HERNSHEIM,
S. H. BOYD,
} Directeurs.

SIROP PECTORAL ET PATE DE NAFÉ DELANGRENIER

Paris, 16, Rue Richelieu

100 Médecins des Hôpitaux de Paris ont constaté leur supériorité sur les autres pectoraux contre Rhumes, Grippes, la Grippe, les Bronchites, les Spasmes, les Irritations de poitrine et de gorge.

DÉPOTS: à la Nouvelle-Orléans, M. Dessaux.

ASSURANCES.

Mechanics and Traders' Insurance Company,

(Ste Charte, 14 Février 1867.)

CONTINUE SES ASSURANCES.

Nlle-Orléans, 31 septembre 1877.

Conformément à l'article 43 de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires dans l'année expirée le 31 août 1877.

PASSIF.

Dû pour primes:

Primes non gagnées	$211,255 00	
Moins pour primes de rivière	42,255 00	
Dû pour primes de mer	15,004 00	
Moins pour primes de mer	15,004 00	
Primes non expirées le 31 août 1876	63,000 00	
		$169,255
A déduire:		
Primes non expirées le 31 août 1877	63,000 00	
Primes remboursées	1,571 25	
		64,571 25
Montant net des primes		$104,684

Dû sur:

Pertes par le feu	$93,132 37	
Pertes sur les rivières	18,500 00	
Pertes sur mer	1,035 70	
Pertes non encore réglées	6,000 00	
		$118,668 07
Remboursements	16,000 00	
Réduction (rebate) de 15 pour cent	2,370 00	
Taxes et licences	4,000 00	
Dépenses de bureau et Bons des Agences	25,127 50	
Profits et Pertes	4,402 77	
		49,900 27
Du moins—Passif		$168,568 34
Réalisée net		$64,116 66

ACTIF.

Bilan à renouvelé pour primes en poche sur garantie $63,000 00
En caisse 14,077 00
Primes en voie de recouvrement 10,000 00
Fonds en mains de banquiers, Compagnies de gaz et autres actions, bons, etc. $76,116 70
Du moins-la balance des valeurs ..... 16,000 00 — 60,116 70
Propriétés immobiles 4,000 0
Billets par actions 100,000 00
Total $168,116 70

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

LLOYD R. COLEMAN,
Président.

JAMES A. WHITE,
Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Ville de la Nlle-Orléans,

Moi, soussigné, parfaitement mal, notaire public, certifie que le présent rapport est exact.

GAR GRIMA, Notaire public.

Les directeurs ont, à cette réunion annuelle, décrété de payer 10 pour cent d'intérêt sur le capital versé, et ont déclaré les dividendes suivants: 2 1/2 pour cent sur le capital payé, 10 pour cent sur le montant des primes. Le tout sera payé sur les actions entières en plaçant porté au crédit des billets pour actions payées en partie. A dater du LUNDI, 15 octobre 1877.

Les directeurs ont résolu en outre de faire, sur les bénéfices de l'année, une réserve de $64,000 pour le compte.

DIRECTEURS.

A. J. Allen.	C. P. Morrison.
S. B. Astry.	David Hodgen.
Hugh Allison.	M. Johnson.
Isaac Bloom.	Robert L. Moore.
J. A. Brandnan.	H. J. Millon.
W. T. Bickmanon.	Jean Myers.
R. B. Briggs.	Edward Walle.
Saml Boyd.	M. Pfeifer.
G. H. O. Brown.	Edward G. Parker.
John D. Cobb.	Geo. W. Samuel.
J. H. Campbell.	W. B. Thompson.
W. L. Cushing.	Frederick Wing.
Temple S. Coons.	C. W. Wood.
Benjamin Gerson.	T. S. Wiedemann.
F. G. Gilbert.	Lloyd R. Coleman.

J. [illegible]

Quatrième état annuel

—DU—

Factors' and Traders' Insurance Company,

37 ..... Rue Carondelet 37

Nlle-Orléans, 17 mai 1877.

Les directeurs, conformément à la charte de la compagnie, publient l'état suivant des affaires de la compagnie pour l'année finale expirée le 30 avril 1877.

Primes de l'année:

Sur risques d'incendie	$220,365 00	
Sur risques de rivières	109,000 00	
Sur risques de mer	17,322 31—	67,707 30
Primes non expirées, 1877	38,30 00	
Primes remboursées	3,457 37—	34,832 3
Montant net des primes		$101,875 32

Pertes payées, savoir:

Sur risques d'incendie		
" " de rivières	$101,297 37	
" " de mer	104,659	
	24,795 37—	370 73
Réassurance		21,184 00
Rabaisses (rebate)		11,746 73
Taxes et licences		28,138 70
Bureau d'assurance de la Nlle-Orléans		1,252 00
Dépenses générales brutes		29,845 64— 104,41
Balance		$112.

En plus—intérêts, escompte et gages reçus 28,000 00

En moins—premier intérêt semi-annuel payé sur le capital, 5 pour cent 10,000 00

Balance net $101,165 00

Réserve pour couvrir les pertes 20,000 00

Balance partagée sur le montant net des primes, 1876-77 ..... $70,165

L'actif de la compagnie est comme suit:

En caisse	$18,000
Comptes en voie de recouvrement	31,116 11
Bons des Etats-Unis	65,000 00
Billets à recevoir pour primes	28,812 00
Actions de banques et autres actions	108,200 13
Bons de rivière, billets et autres valeurs	148,132 50
Bons de Masonic Grand Lodge of Louisiana	5,000 00
Bons de l'Odd Fellows Hall Association	5,000 00
Bons de l'Association for the Relief of Jewish Widows and Orphans	2,000 00
Propriétés immobiles	77,010 32
Total	$1,102,260 00

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

JAMES FALKNEY, président.
THOS. F. WALKER, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, parfaitement mal, ce 30 mai 1877.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 17 courant, à une réunion spéciale de directeurs, il a été résolu de payer, en dividende, un SECOND INTERÊT SEMI-ANNUEL DE QUINZE POUR CENT, 15 pour cent, ce qui fait dix pour cent sur le capital de la compagnie pendant cette année, et de compléter de VINGT POUR CENT aux actionnaires sur le montant net de leurs primes participantes ($101,165 00) pour l'année expirée le 30 avril 1877.

JAMES FALKNEY, président.
JOHN GRAPE, vice-président.
THOS. F. WALKER, secrétaire.

DIRECTEURS:

John I. Noble.	T. Lewis.
John Cotton.	W. Lewis.
Richard Milliken.	Joseph Nenrico.
J. L. Werner.	J. Ivy.
R. T. Rennison.	R. F. Slocomb.
Saml Friedlander.	Jos. Jones.
A. A. Yates.	Charles Gibson.
John L. Adams.	C. O. Hirsy.
Saml Schmidt.	Jos. Bernard.
H. Weinmann.	C. L. Lewis.
F. May.	A. M. Phillips.
H. Gerson.	Jas. Bermudez.
M. Bickham.	Wm. Vinton.

New Orleans Credit Fonciers Association.

Nouveaux No 63 de la rue Vieille-Levée et —QUATRIEME ETAT ANNUEL—

CONFORMÉMENT aux dispositions de sa Charte, la New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 1er septembre 1876, en date du quatrième année finale:

Montant total des profits réalisés sur les bénéfices du 1er septembre 1875 au 31 septembre 1876 ..... $3,[illegible]
Intérêt du 1er octobre 1876 au 31 septembre 1876 ..... 1,[illegible]
Dépenses générales, taxes, licences, etc. du 1er octobre 1876 au 31 septembre 1876 ..... $1,[illegible]
Montant des profits net ..... $[illegible]
Montant des dépenses non couvertes l'année dernière ..... $[illegible]
Bénéfice net ..... $[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte et correcte tirée des livres de la Compagnie d'Assurance.

J. F. BENNETT, J. H. MARKS,
Secrétaire. Président.

Fait et assermenté devant moi, notaire, ce 15 janvier 1878.

W. D. KLEINPETER, Notaire.

Nlle-Orléans, 15 janvier 1878.

A un meeting du Conseil de Direction tenu ce jour, il a été résolu de déclarer les dividendes suivants à payer en dividende pendant le mois de l'année en cours, savoir:

Le Dix pour cent (10 pour cent) d'intérêt accumulé sur le capital payé.

Le Dix pour cent (10 pour cent) à reporter au crédit de l'Association (balance des bénéfices de la Nlle-Orléans, pour l'entretien des Valeurs de la Propriété et la colonne de conserve générale de la Nlle-Orléans, conformément à la section 4, Art. VIII de la Charte.

Cinq pour cent (5 pour cent) de dividende non réclamé à payer.

Vingt-sept pour cent (27 pour cent) de dividende à payer.

Trente centièmes de dividendes à être reportés au crédit des Valeurs de la Propriété et la colonne conservatoire à la section 4, Art. VIII de la Charte.

Les dividendes participants aux sociétés (non participantes) payables seulement sur demande.

H. MARKS, Président.
T. FAUDROMMZ, Vice-président.
R. H. BURNSIDE, Secrétaire.

CONSEIL DES DIRECTEURS

JACOB ALEXANDER, A. P. RIF.
RAOUL BENTOLI, E. S. LEVY.
J. M. BERMUDEZ, LOUIS A. WILTZ.
J. M. CAIN, T. FAUDROMMZ.
JOHN DEPATICKE, JOSEPH MARKS.
H. P. MARKS, WALTER MARKS.
GEAR MEYERS, OTTO THOMAN.
C. T. PLOG, CHARLES WATERS.
A. M. ISAACSON, HENRY RUSSELL.

Brigues reçues en 1876, 61,[illegible] ..... $[illegible]
" " en 1877 ..... [illegible]
" " en 1877 ..... 128,[illegible]
27 mars—1m

Compagnie d'assurance Mutuelle des Marchands de la Nouvelle-Orléans.

AU No 104 DE LA RUE DU CANAL.

VINGT-TROISIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL.

CONFORMÉMENT à la charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues pour l'année expirée le 1 mai 1877, y compris les primes non expirées de l'année dernière—

Sur les risques d'incendie	195,[illegible]
Sur les risques de mer	124,[illegible]
Sur les risques de rivières	20,[illegible]
Total des primes	$[illegible]
Moins primes non expirées	128,[illegible]
Montant net des primes le 31 mai 1877	[illegible]

Pertes payées:

Sur risques d'incendie	137,[illegible]
Sur risques de mer	17,[illegible]
Sur risques de rivières	1,[illegible]
Taxes, dépenses, intérêts	25,[illegible]
Remboursements et primes remboursées	18,[illegible]
Réduction	10,[illegible]
L'actif de la Compagnie est compté comme suit:	
Argent en caisse	[illegible]
Billets à recevoir	[illegible]
Primes en voie de recouvrement	[illegible]
En caisse	[illegible]
Total	[illegible]

L'actif et dettes ont été compté comme ci-dessus tirés des livres de la Compagnie d'Assurance.

J. F. BENNETT, J. H. MARKS,
Secrétaire. Président.

Fait et assermenté devant moi, notaire, ce 15 janvier 1878.

W. D. KLEINPETER, Notaire.

Nlle-Orléans, 15 janvier 1878.

A un meeting du Conseil de Direction tenu ce jour, il a été résolu de déclarer les dividendes suivants à payer en dividende pendant le mois de l'année en cours, savoir:

Le Dix pour cent (10 pour cent) d'intérêt accumulé sur le capital payé.

Le Dix pour cent (10 pour cent) à reporter au crédit de l'Association (balance des bénéfices de la Nlle-Orléans, pour l'entretien des Valeurs de la Propriété et la colonne de conserve générale de la Nlle-Orléans, conformément à la section 4, Art. VIII de la Charte.

Cinq pour cent (5 pour cent) de dividende non réclamé à payer.

Vingt-sept pour cent (27 pour cent) de dividende à payer.

Trente centièmes de dividendes à être reportés au crédit des Valeurs de la Propriété et la colonne conservatoire à la section 4, Art. VIII de la Charte.

Les dividendes participants aux sociétés (non participantes) payables seulement sur demande.

H. MARKS, Président.
T. FAUDROMMZ, Vice-président.
R. H. BURNSIDE, Secrétaire.

CONSEIL DES DIRECTEURS

JACOB ALEXANDER, A. P. RIF.
RAOUL BENTOLI, E. S. LEVY.
J. M. BERMUDEZ, LOUIS A. WILTZ.
J. M. CAIN, T. FAUDROMMZ.
JOHN DEPATICKE, JOSEPH MARKS.
H. P. MARKS, WALTER MARKS.
GEAR MEYERS, OTTO THOMAN.
C. T. PLOG, CHARLES WATERS.
A. M. ISAACSON, HENRY RUSSELL.

Brigues reçues en 1876, 61,[illegible] ..... $[illegible]
" " en 1877 ..... [illegible]
" " en 1877 ..... 128,[illegible]
27 mars—1m

ASSURANCES.

ANNUAL STATEMENT

—OF THE—

New Orleans Insurance Company,

Up to December 31, 1877.

ESTABLISHED IN 1835.

Fire premiums	$[illegible] 12	
Marine premiums	54,[illegible] 62	
River premiums	20,[illegible] 06	
Total premiums		$[illegible] 60
Less—		
Premiums on expired risks	$[illegible] 60	
Return premiums	20,[illegible] 10	
Reinsurance	20,[illegible] 50—	[illegible] 70
Net earned premiums		$[illegible] 70
Add interest and revenue		41,[illegible] 24
		$[illegible] 20

Debet—

Fire losses	$[illegible] 47	
Marine losses	17,[illegible] 00	
River losses	38,[illegible] 05—	$[illegible] 70
Rebate on 15 per cent	42,[illegible] 04	
General expenses	24,[illegible] 46	
Salaries and city taxes and R. Licenses	19,[illegible] 70	
Board of Underwriters	3,[illegible] 25—	[illegible] 45
Profit for the year 1877		$[illegible] 64

Deduct—

Profit and loss	[illegible] 05	
Dividend, June 20, 1877	$[illegible] 00	
Dividend, December 20, 1877	30,000 00—	[illegible] 05
Balance		$[illegible] 64

ASSETS OF THE COMPANY AT THEIR MARKET VALUE.

Cash in bank	$[illegible] 76
Real estate	118,[illegible] 12
United States Gold Bonds, New Orleans City Railroad Company, Jackson and Grand Northern Railroad Company (1st mortgage bonds), Bank and Insurance Stocks and Louisiana State Consols	105,[illegible] 46
Bills receivable (for premiums)	11,[illegible] 20
First mortgage notes and pledge notes	105,[illegible] 84
Premiums in course of collection	19,[illegible] 24—[illegible] 40

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.

J. TUYES, President.
J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me, this sixteenth January, A. D. 1878.

JOHN LARESCHE,
Third Justice of the Peace.

COMMISSIONERS.

At a meeting of the Board of Directors held on the tenth instant, it was resolved to pay the semi-annual interest DIVIDEND OF FIVE PER CENT on the capital stock to the stockholders, or their legal representatives, on and after the tenth instant.

J. W. HINCKS, Secretary.

New Orleans, January 16, 1878.

DIRECTORS:

Manuel Martin.	H. Gally.
Charles Leblanc.	Alex. Cornelius.
Charles H. Leonard.	John Aldige.
Charles J. Leeds.	W. A. Bell.
J. Tuyes.	Pierre Pontz.
D. Fajen.	Julien Tuyes.
A. Schreiber.	
jan 1.	

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nouvelle-Orléans.

AU No 104 DE LA RUE DU CANAL.

VINGT-TROISIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL.

CONFORMÉMENT à la charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues pour l'année expirée le 1 mai 1877, y compris les primes non expirées de l'année dernière—

Sur les risques d'incendie	195,[illegible]
Sur les risques de mer	124,[illegible]
Sur les risques de rivières	20,[illegible]
Total des primes	$[illegible] 70
Moins primes non expirées	128,[illegible]
Montant net des primes le 31 mai 1877	[illegible]

Pertes payées:

Sur risques d'incendie	137,[illegible]
Sur risques de mer	17,[illegible]
Sur risques de rivières	1,[illegible]
Taxes, dépenses, intérêts	25,[illegible]
Remboursements et primes remboursées	18,[illegible]
Réduction	10,[illegible]
L'actif de la Compagnie est compté comme suit:	
Argent en caisse	[illegible]
Billets à recevoir	[illegible]
Primes en voie de recouvrement	[illegible]
En caisse	[illegible]
Total	[illegible]

L'actif et dettes ont été compté et correcte tirés des livres de la Compagnie d'Assurance.

J. F. BENNETT, J. H. MARKS,
Secrétaire. Président.

Fait et assermenté devant moi, notaire, ce 15 janvier 1878.

W. D. KLEINPETER, Notaire.

Nlle-Orléans, 15 janvier 1878.

A un meeting du Conseil de Direction tenu ce jour, il a été résolu de déclarer les dividendes suivants à payer en dividende pendant le mois de l'année en cours, savoir:

Le Dix pour cent (10 pour cent) d'intérêt accumulé sur le capital payé.

Le Dix pour cent (10 pour cent) à reporter au crédit de l'Association (balance des bénéfices de la Nlle-Orléans, pour l'entretien des Valeurs de la Propriété et la colonne de conserve générale de la Nlle-Orléans, conformément à la section 4, Art. VIII de la Charte.

Cinq pour cent (5 pour cent) de dividende non réclamé à payer.

Vingt-sept pour cent (27 pour cent) de dividende à payer.

Trente centièmes de dividendes à être reportés au crédit des Valeurs de la Propriété et la colonne conservatoire à la section 4, Art. VIII de la Charte.

Les dividendes participants aux sociétés (non participantes) payables seulement sur demande.

H. MARKS, Président.
T. FAUDROMMZ, Vice-président.
R. H. BURNSIDE, Secrétaire.

CONSEIL DES DIRECT